

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 05 mars 2026

Délibération n°2026/018

**Objet : Hameau intercommunal lieu-dit Erbajolu –
Vente de la parcelle A n°1179 à la commune de Belgodère**

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	24	25	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
Pour	Contre	Abstentions	
25	-	-	

Présents : ACQUAVIVA Stella – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARIANI Frédéric – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.

Absents représentés : ROMANI Sylvie a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique.

Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CASTELLANI Jean-René – CUBADDA Charles – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARTELLI Camille – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – SAVELLI René – TURCHI François.

Convocation envoyée le : 27/02/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture
Et affichée le : 27/02/2026	Et publication de l'acte le : 10/03/2026

VU le Permis d'aménager n° 02B 034 16 B0001, délivré le 20 octobre 2016,

VU le Permis d'aménager modificatif n°02B 34 16 B0001-M01, délivré le 06 avril 2017,

Le Président propose au Conseil communautaire, la vente de la parcelle cadastrée section A n°1179 d'une superficie de 260 m² à la commune de Belgodère pour un prix de cession de 15 340 euros. Le prix du mètre carré du lot à bâtir étant de 59 euros.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section A n°1179 d'une superficie de 260 m² à la commune de Belgodère,
- **FIXE** le prix de vente à 15 340 €,
- **AUTORISE** le Président à procéder à la vente de ces parcelles et à signer tous les actes nécessaires afférents,

Fait à L'Île-Rousse, le 05 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI




Extrait certifié conforme,

Le Président,
Lionel MORTINI